



[Accueil](#) > [Les formations](#) > [Les études paramédicales](#) > [Orthophonie](#) >
[Concours et examens d'orthophonie](#) > [Concours 2012](#)

La Faculté de Médecine

[Accueil](#)
[LA FACULTE](#)
[LES FORMATIONS](#)
[LES RESSOURCES NUMERIQUES](#)
[LES BIBLIOTHEQUES](#)
[LA RECHERCHE](#)
[L'INTERNATIONAL](#)
 [Agenda](#)
 [Fil RSS](#)


FMPMC
Site de la Pitié-Salpêtrière
91-105 boulevard de l'Hôpital,
Paris 13ème

Site de Saint-Antoine
27 rue Chaligny,
Paris 12ème

concours d'admission en orthophonie LE CONCOURS 2013

Epreuves et modalités de sélection

- **Epreuve écrite** : le 04 mars 2013 (durée 1h30) :

QCM portant sur la grammaire, l'orthographe, le vocabulaire, la compréhension de texte, la compréhension - déduction.

- **Epreuve orale** : 17 avril 2013 (durée 30 min) devant un jury composé d'orthophonistes.

Pour les étudiants admissibles, cette épreuve permet de juger des aptitudes à la profession d'orthophoniste du candidat. Un audiogramme (examen de l'audition) sera demandé dans le cadre de la vérification des aptitudes sensorielles prévue par l'arrêté du 25 avril 1997 qui régleme les épreuves d'accès au certificat de capacité d'orthophoniste.

Les troubles phono articutoires mis en évidence pendant l'oral sont éliminatoires.

Classement et numerus clausus

Le Numerus Clausus était de 140 places à la Pitié Salpêtrière pour le concours 2012. **Plus de détails.**

Pour l'épreuve écrite, une note et un classement seront calculés pour chaque sous-partie des épreuves soit quatre résultats partiels et quatre classements partiels qui pourront être communiqués aux candidats, sur leur demande, après les résultats définitifs.

1. Compréhension déduction = résultat sur 10.000 (dix mille)
2. Vocabulaire = résultat sur 10.000 (dix mille)
3. Compréhension de texte = résultat sur 10.000 (dix mille)
4. Grammaire orthographe = résultat sur 10.000 (dix mille)

Des coefficients différents pourront être appliqués par le jury à certaines questions ou certaines réponses

Une note globale sur 10 000 sera calculée en fonction de ces quatre résultats en prenant en compte les poids respectifs de chaque partie :

- + 10 % de la note de compréhension/déduction
- + 30% de la note de vocabulaire
- + 20% de la note de compréhension de texte
- + 40% de la note de grammaire/orthographe

Cette note permettra d'obtenir le classement **par ordre de mérite des candidats**.

En cas de litiges et afin de départager de possibles candidats ex aequo, le classement devra prendre en compte le barème suivant : scores plus élevé à

- l'épreuve de compréhension de texte,
- l'épreuve de Logique et Déduction,
- l'épreuve d'orthographe/grammaire et enfin
- vocabulaire.

C'est en fonction des résultats de l'épreuve écrite que le jury déterminera le nombre de candidats admissibles à l'oral du concours 2012.

Après l'épreuve orale, une note terminale est calculée pour chaque candidat selon le barème suivant : 10% de la note d'écrit + 90% de la note d'oral.

Si plusieurs candidats ont la même note terminale, c'est la note d'oral qui permettra de les départager.

Si cela ne suffit pas, c'est la note obtenue à la partie « entretien » de l'épreuve orale, qui sera finalement déterminante.

Après délibération du jury et compte tenu du numerus clausus de l'année déterminé nationalement, les candidats sont classés par ordre de mérite ; il est établi une liste principale des admis et une liste complémentaire.

En cas de désistement, jusqu'au 31 octobre 2013, les places libérées sont proposées par ordre de classement aux candidats figurant sur la liste complémentaire.

Il n'existe pas d'annales des concours précédents.

Formation

La formation (4 ans) comprend des enseignements théoriques, des enseignements dirigés et des stages.